



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1329
12 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

PROGRAMME REGIONAL DE SERVICES CONSULTATIFS DE LA CEE

**EXAMEN DES OBJECTIFS ET ACTIVITES EN 1994-1995 ET PROPOSITIONS
TENDANT A AMELIORER ENCORE L'EFFICACITE DU PROGRAMME**

Rapport du Secrétaire exécutif

1. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 5 de la décision C (50).
2. Le Programme régional de services consultatifs de la CEE, créé à la mi-1994 dans le cadre du processus de décentralisation des activités d'assistance technique de l'ONU au profit des commissions régionales, a ajouté aux activités de la Commission une dimension nouvelle sous la forme de services destinés aux Etats membres et a contribué à diversifier l'assistance fournie aux pays en transition. Les activités du Programme ont été organisées en fonction de la demande, mais comme celle-ci dépasse de loin les ressources disponibles, il a fallu sélectionner les propositions les plus conformes au programme de travail de la CEE et oeuvrer en collaboration étroite avec les divisions organiques du secrétariat.
3. Outre qu'ils font mieux connaître le potentiel qu'offre la CEE en matière d'assistance et déterminent les besoins à satisfaire, les conseillers régionaux ont donné des conseils sur des questions d'orientation générale et des problèmes institutionnels et ont formulé des idées de projet susceptibles d'intéresser plusieurs pays. En raison des difficultés financières que connaît l'Organisation des Nations Unies, des missions de conseil et des ateliers de formation prévus au cours du dernier trimestre de 1995 ont dû être annulés ou reportés, ce qu'il faudra compenser en 1996.

I. MANDAT ET FONCTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX

4. Le Programme régional de services consultatifs vise à stimuler le développement économique des pays de la région dans des domaines qu'ils jugent eux-mêmes prioritaires, englobant les aspects théoriques et pratiques de la transition vers l'économie de marché, l'environnement, les transports, les statistiques, la facilitation du commerce, l'énergie, le développement du commerce international, l'industrie et la technologie, le bois et les activités en matière de population. La fonction essentielle des conseillers régionaux, telle que définie dans le document E/ECE/1287 consiste à "donner aux gouvernements des Etats membres des conseils de caractère général pour les aider à renforcer leurs moyens et leurs institutions et faciliter ainsi leur transition vers un système d'économie de marché et leur intégration dans l'économie européenne et mondiale".

5. Au cours de la phase de mise en place du Programme régional, les conseillers régionaux ont été priés en priorité de définir les besoins particuliers des Etats bénéficiaires; de déterminer les mesures à prendre pour répondre aux besoins; et de fournir des informations sur les capacités de la CEE.

II. BESOINS MIS EN EVIDENCE DES PAYS EN TRANSITION MEMBRES DE LA CEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE CONSULTATIVE

6. Les demandes d'assistance consultative présentées par les pays membres de la CEE, dont l'économie est en transition, recouvrent un large éventail d'activités et indiquent que leurs priorités en matière de développement économique se rapportent à la formulation et de l'application de stratégies concernant la privatisation, la restructuration industrielle et l'énergie, la promotion de l'esprit d'entreprise, la création d'institutions propres à une économie de marché, y compris le développement des PME, et l'attraction des investissements étrangers directs. Une assistance consultative a été sollicitée pour la formulation de politiques et programmes nationaux et sectoriels de développement économique; le renforcement des capacités, y compris l'assistance demandée aux fins de la mise en oeuvre des conventions et normes négociées au sein de la CEE; la formulation des projets; l'obtention de l'ingénierie financière nécessaire; la constitution de réseaux institutionnels; et la promotion de l'esprit d'entreprise.

7. Eu égard aux ressources limitées du Programme régional, la priorité a été donnée aux demandes émanant des pays qui se trouvent dans une situation socio-économique difficile et à l'application des principes directeurs, conventions ou normes élaborés au sein de la CEE.

8. Les moyens dont dispose le Programme régional pour répondre aux demandes d'assistance consultative ont été renforcés par l'interaction établie avec les organes subsidiaires principaux contribuant pour beaucoup à la communication d'informations à jour sur les activités de la CEE.

9. Une coordination des travaux avec les donateurs et les institutions financières a été instaurée : par exemple, le PNUD a été invité à prendre part à l'exécution ou à l'exécution conjointe de projets, notamment ceux financés au moyen de ressources prélevées sur les CIP. Eu égard à la recommandation

du CAC selon laquelle les commissions régionales devraient se tenir mutuellement informées des demandes émanant de pays qui sont membres de deux commissions régionales afin de faciliter la coopération interrégionale, la collaboration avec la CESAP améliorera les possibilités d'entreprendre des projets de développement à financement international dans les Etats appartenant aux deux commissions.

III. ACTIVITES ENTREPRISES

a) Ventilation géographique des missions effectuées dans les pays

10. De juillet 1994 à septembre 1995, avant l'instauration du "gel" des missions consultatives imposé par les difficultés financières de l'ONU, un total de 144 missions de conseil ont été effectuées. Compte tenu de la structure de la demande et de la politique de la CEE tendant à accorder une attention particulière aux besoins des Etats nouvellement indépendants, 50 missions ont été entreprises dans des pays membres de la Communauté d'Etats indépendants, 48 dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, 8 dans les Etats baltes et 38 dans les pays donateurs. Les conseillers régionaux qui se sont rendus dans des pays développés à économie de marché ont effectué ces visites essentiellement dans le but de recueillir des fonds ou pour assister à des conférences et réunions internationales. En raison du gel, près de 75 missions de conseil prévues pour la période comprise entre septembre 1995 et janvier 1996 ont dû être reportées à 1996.

b) Assistance ciblée sur les pays

11. En 1995, le Programme régional de services consultatifs a fourni une assistance consultative multisectorielle à la Géorgie, qui a abouti à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme de reconstruction, reprise et réforme économiques. Le document relatif à la stratégie offre une évaluation indépendante de l'état de l'économie géorgienne et énonce des recommandations pour l'adoption des mesures nécessaires en vue de surmonter la crise économique actuelle dans le pays et poursuivre les réformes. Le Gouvernement géorgien s'en est servi pour stimuler le débat économique interne et aux fins de l'élaboration de politiques stratégiques. Les négociateurs nationaux l'ont également utilisé pour traiter avec les institutions financières internationales.

12. Il semblerait que d'autres pays en transition souhaiteraient que ce type d'assistance ciblée leur soit accordé à titre prioritaire (Tadjikistan, Ukraine, Kirghizistan). Le Tadjikistan a présenté une demande officielle.

c) Ateliers et séminaires de consultation

13. Pour accélérer le processus d'information des Etats nouvellement indépendants quant au rôle et aux fonctions de la CEE, et à l'importance que revêtent ses travaux sectoriels spécialisés pour le succès du passage à l'économie de marché et de l'intégration de ces pays dans l'économie européenne et mondiale, plusieurs ateliers de consultation ont été spécifiquement orientés vers ce groupe de pays.

14. Un atelier sur le rôle et les fonctions de la CEE organisé au niveau ministériel à l'intention des Etats nouvellement indépendants (Genève, décembre 1994) a réuni de nombreux participants et a conduit à des discussions approfondies. Il a permis de faire mieux comprendre le potentiel de coopération de la CEE et de jeter les bases d'une communication régulière entre les divisions et conseillers régionaux de la CEE, d'une part, et les ministères et organismes nationaux des Etats en question, d'autre part.

15. En mars 1995, un atelier a été consacré à la promotion des échanges commerciaux de ces pays. La discussion qui s'est engagée en partant du document de la CEE intitulé "Moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition" (E/ECE/1311 et Add.1 et 2) a établi le fondement d'une amélioration de la coopération. En juin 1995 a eu lieu un Atelier de consultation sur la restructuration industrielle axé sur la planification stratégique pour la restructuration industrielle des économies en transition. Un atelier organisé en septembre 1995 a porté sur les besoins des Etats nouvellement indépendants et a souligné l'importance que revêtait l'harmonisation des réseaux d'infrastructure, dans le domaine des transports routiers et ferroviaires et des réglementations en matière de transport, y compris la facilitation et la sécurité du trafic de transit, en tant que facteurs critiques et essentiels d'amélioration de la coopération et du commerce international entre tous les Etats membres de la CEE.

16. Les conseillers régionaux ont également contribué à l'Atelier régional conjoint PNUD/CNUCED/CEE/CCI des Etats membres de la CEI et des Etats baltes organisé au niveau ministériel sur le commerce et la coopération entre entreprises à l'échelon régional et sur les principaux défis qu'implique une participation accrue aux échanges internationaux (Chisinau, République de Moldova, janvier 1995).

17. Le Programme régional de services consultatifs a préparé le document de base et des communications sur des problèmes sectoriels fondamentaux en vue de la Table ronde internationale sur "La recherche d'une stratégie à moyen terme optimale de reconstruction, reprise et réforme économiques pour la Géorgie", qui devait se tenir à Tbilisi (Géorgie) en septembre 1995, et a dû être reportée à avril 1996 à cause des difficultés financières de l'ONU.

18. Une réunion spéciale a été organisée sur les débouchés commerciaux dans les zones de démonstration de l'efficacité énergétique (Minsk, Bélarus, octobre 1995), avec la participation de 150 hommes d'affaires originaires de 15 pays membres de la CEE.

d) Relations avec les organisations partenaires

19. Le Programme régional de services consultatifs a apporté une contribution à la coopération sous-régionale sous la forme d'une participation des conseillers régionaux aux réunions, ateliers et séminaires organisés par les groupements sous-régionaux.

20. Le secrétariat de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) a pris part, sur l'invitation du secrétariat de la CEE, aux ateliers susmentionnés et les conseillers régionaux ont établi des relations professionnelles et procèdent à des échanges d'informations avec les experts originaires des pays membres de la CEI.

21. On a entamé les travaux concernant un projet en faveur de la CEI sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir des centres combustibles/énergie des pays membres de la CEI, qui vise à déterminer les besoins de ces pays en assistance technique dans le secteur énergétique.

22. Une relation de travail a été instaurée avec le groupe Coopération économique dans la mer Noire (CEMN) : elle implique notamment une participation à des réunions portant sur des thèmes d'intérêt commun. Un échange d'informations a débuté. Au nombre des domaines de coopération active figurent l'énergie, les transports et l'environnement.

23. La coopération avec l'Initiative centre-européenne (ICE) s'est poursuivie, en particulier dans les domaines du développement industriel, de l'environnement et des transports. Le Conseiller régional pour l'industrie et la technologie a contribué à la réunion des ministres chargés des relations économiques internationales et du commerce extérieur des pays participant à l'Initiative ainsi qu'aux travaux de la session du groupe de travail de l'Initiative traitant des petites et moyennes entreprises.

24. Les conseillers régionaux ont pris part à des réunions de planification conjointe avec la CNUCED et le CCI dans le but de mettre au point une approche coordonnée des propositions de projets futurs à financer au moyen des ressources de l'ONU et d'autres sources de financement.

e) Coopération avec les donateurs

25. Au cours de la période 1994-1995, plusieurs gouvernements donateurs et organisations donatrices ont manifesté leur intérêt pour l'instauration d'une coopération avec les conseillers régionaux aux fins de l'élaboration de programmes/projets spécifiques d'assistance aux pays en transition. Des relations effectives ont été nouées avec des donateurs bilatéraux (Allemagne, France, Pays-Bas) et des donateurs multilatéraux, à savoir l'Union européenne, les programmes PHARE et TACIS, la BERD, la Banque mondiale, le PNUD.

26. Les consultations récentes entre le Siège de l'ONU, la CEE et l'Union européenne ont ouvert la voie à une coopération plus concertée avec PHARE et TACIS. Des filières de communication ont été établies avec ces institutions à un niveau tant directif qu'opérationnel. Les programmes PHARE et TACIS de l'Union européenne ont manifesté un intérêt particulier pour des propositions de projets d'assez grande ampleur à caractère régional ou sous-régional. Ils examinent sept ébauches de projets soumises par la CEE et des fiches de projets sont en cours de préparation dans un certain nombre de domaines. Il serait souhaitable que l'Union européenne et la CEE parviennent à un accord sur les critères de sélection et sur l'acceptation des projets PHARE et TACIS élaborés par la CEE. La CEE pourrait compléter l'action de l'Union européenne en mettant à profit ses compétences, sa connaissance pratique de la situation dans les pays concernés et ses réseaux de communication traditionnels.

27. Dans le secteur commercial, la CEE coopère avec la BERD en participant aux activités juridiques de la Banque. La BERD, quant à elle, participe aux réunions du WP.5. Les aspects complémentaires des travaux de la CEE dans le domaine des procédures commerciales et des documents en usage dans le commerce - dont beaucoup ont des incidences directes sur l'efficacité et la concrétisation des crédits commerciaux - pourraient offrir à la CEE l'occasion d'aider à la mise en oeuvre des prêts importants consentis par la BERD.

28. La Banque mondiale est profondément soucieuse de développer l'aspect informatique de ses projets d'assistance technique. Elle est donc intéressée par le système EDIFACT/ONU et envisage de faire appel au concours de conseillers de la CEE et du WG.5 pour son assistance technique. Le Programme régional de services consultatifs envisage aussi d'accorder plus d'attention à la mobilisation des ressources des ONG, ainsi que du monde des affaires, des professions libérales et de la communauté universitaire au profit des pays en transition.

f) Couverture sectorielle

i) Questions et politiques de développement

29. Travail accompli dans les pays : ont bénéficié d'une assistance consultative dans ce domaine : la Fédération de Russie, la Géorgie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. Des contacts professionnels ont été noués et une information spécifique a été fournie sur les expériences comparables en matière de transition dans les Etats nouvellement indépendants, sur le potentiel de la coopération internationale, en particulier au niveau de la CEE, sur la définition des priorités de développement et sur la mise au point de projets particuliers de développement économique faisant appel à l'assistance internationale.

30. Demandes reçues : la Fédération de Russie a demandé une aide pour l'analyse des problèmes de développement économique de ses régions. L'Ukraine a souhaité bénéficier d'une aide pour l'évaluation de l'état actuel et du potentiel de son économie et pour la mise au point d'éléments particuliers de la stratégie à moyen terme de développement économique. Le Turkménistan a demandé qu'une coopération plus étroite soit instaurée avec la CEE, notamment en ce qui concerne les problèmes touchant l'analyse comparée des expériences de la transition.

31. Réponses aux demandes : des discussions portant sur le développement régional se sont engagées avec les administrations régionales et des entrepreneurs du secteur privé des régions de Krasnoyarsk et d'Orenburg (Fédération de Russie), auxquelles des conseils ont été donnés directement, s'agissant de la participation du système des Nations Unies et des institutions financières internationales ainsi que des pays donateurs et organisations donatrices à l'exécution de leurs programmes de développement. Une assistance directe a été fournie pour la formulation d'une demande régionale (Orenburg) adressée à TACIS. Des entretiens exploratoires ont eu lieu avec l'Administration de la région d'Omsk (Fédération de Russie) au sujet de sa proposition tendant à organiser en 1996 une conférence internationale sur les problèmes économiques des régions sibériennes. Sous réserve de l'approbation de la Fédération de Russie, le secrétariat de la CEE envisage d'aider l'Administration de la région d'Omsk à préparer la Conférence.

32. Un programme d'assistance consultative de la CEE ciblé sur le Tadjikistan est en cours d'élaboration. Le Turkménistan a été régulièrement tenu informé des perspectives dans le domaine de la transition et de l'évolution prévisible de l'économie de la région de la CEE. Des relations de travail et une collaboration en rapport avec certains projets ont été établies avec des ONG en Fédération de Russie. Le Programme régional de services consultatifs répond à leur demande d'assistance aux fins de la formulation de projets précis.

33. Travaux futurs : une mission d'évaluation mettra à jour le document de base établi en vue de la Table ronde internationale sur les questions liées à la stratégie de développement optimale pour la Géorgie (avril 1996). La CEE se propose de fournir une assistance consultative multisectorielle et de contribuer à la recherche d'une stratégie optimale de développement économique pour le Tadjikistan. En 1996-1997, des programmes multisectoriels d'assistance consultative adaptés à chaque pays pourraient être établis par la CEE à l'intention de l'Ukraine et de deux ou trois autres pays membres de la CEI. Une assistance sera accordée au Gouvernement géorgien pour la mise au point du programme visant à attirer les investissements étrangers directs. Les conseillers régionaux continueront de faciliter la fourniture d'une assistance sous l'angle des pays et de coordonner les activités de conseil s'adressant à la CEI.

ii) Transports

34. Travail accompli dans les pays : en 1994-1995, les deux conseillers régionaux pour les transports ont divisé leurs tâches sur une base géographique. Le conseiller régional s'occupant des pays d'Europe centrale et orientale a étudié le développement et le financement de l'infrastructure des transports, ainsi que l'évaluation, le financement et les aspects techniques des projets et a communiqué des renseignements sur les travaux de la CEE et sur les conventions et accords internationaux élaborés sous les auspices de cette dernière. Au titre de l'appui fourni par la CEE aux projets opérationnels d'infrastructure (TEM et TER), il a contribué à la préparation et au suivi des documents techniques, séminaires, ateliers et tables rondes en coopération avec les bureaux centraux des projets et il a assuré une coordination entre les projets opérationnels et les activités du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires.

35. Le conseiller régional s'occupant des questions de transport dans les Etats nouvellement indépendants s'est efforcé de familiariser ces derniers avec les travaux de la CEE et d'autres organisations internationales dans le domaine des transports et de les aider à déterminer l'ordre de priorité des divers instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports. Il a donné des conseils et procuré une assistance pour la formulation de programmes de planification du développement des transports et la mise au point d'activités de réglementation économique. Au nombre des activités entreprises figuraient des ateliers, des études et l'élaboration des procédures nécessaires pour élargir les réseaux internationaux de transport routier et ferroviaire et de transport combiné de la CEE aux territoires des pays en transition. Le conseiller régional a également participé aux ateliers organisés par l'Union européenne et la BERD à Alma-Ata et à Vienne, qui ont traité des besoins particuliers en matière de transports à prendre en compte dans le contexte de l'assistance aux pays en transition.

36. Demands reçues : les conseillers régionaux ont été priés de recommander des solutions à des problèmes précis, de préparer des documents techniques ou administratifs, de prendre part à des négociations bilatérales entre les gouvernements et d'autres organismes, d'étudier des documents techniques élaborés par des experts nationaux et d'assurer une formation à court terme dans des domaines relatifs aux transports. Ils ont également été priés de fournir un complément d'information sur les instruments juridiques de la CEE

relatifs aux transports et sur les ateliers et études portant sur la réforme des transports, y compris le développement institutionnel, la législation en matière de transports, la privatisation des entreprises de transport, le transport des marchandises dangereuses, la restructuration du secteur ferroviaire, la tarification des usagers de la route et les fonds pour le financement des travaux routiers.

37. Réponses aux demandes : les conseillers régionaux ont apporté une contribution importante à l'organisation et au déroulement du Séminaire sur les travaux de la CEE dans le domaine des transports, y compris les instruments juridiques (Genève, septembre 1995), auquel ont participé des représentants de dix pays membres comptant parmi les Etats nouvellement indépendants. Ce Séminaire a stimulé un échange de vues initial entre les pays intéressés au sujet de l'extension du réseau de routes "E", du réseau ferroviaire et du réseau de transport combiné mis en place aux termes des Accords AGC, AGR et AGTC aux Etats de Transcaucasie et d'Asie centrale. Les conseillers régionaux ont également apporté leur concours à la Table ronde sur le thème "Cinq années de réforme dans le secteur des transports des pays en transition : évaluation et perspectives" (Genève, 16 janvier 1996).

38. Une assistance a été fournie pour la formulation des éléments des programmes de travail du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires intéressant les pays en transition et pour l'identification des domaines appelant en priorité des mesures de suivi sous la forme d'ateliers, de séminaires et d'études. L'évaluation par des experts d'un projet de législation relative aux transports (Fédération de Russie) a été entreprise et un certain nombre de pays ont été conseillés au sujet de la tarification des transports, des fonds pour le financement des transports et de la restructuration du secteur ferroviaire.

39. Un projet de formation dans le domaine du transport de marchandises dangereuses, prévoyant l'organisation de quatre séminaires consécutifs à l'intention des Etats nouvellement indépendants en 1996-97, est actuellement à l'étude en vue de son financement par des organisations internationales.

40. Travaux futurs : il s'agirait d'un programme en trois volets : premièrement, l'appui technique et administratif aux projets opérationnels serait maintenu; deuxièmement, il faudrait fournir aux pays d'Europe centrale et à certains pays d'Europe orientale en transition une assistance dans des domaines techniques précis, tandis que les autres pays considérés auraient besoin d'une large gamme d'informations et d'apports couvrant les relations internationales en ce qui concerne le développement des transports et le financement des infrastructures ainsi que leur gestion, des aspects techniques particuliers, l'assistance requise pour les négociations bilatérales et multilatérales et des activités de formation, y compris l'organisation d'ateliers, de séminaires et de cours.

41. En 1996-1997, il est prévu d'organiser quatre ateliers sur la formation relative au transport de marchandises dangereuses et un Atelier sur la facilitation du trafic de transit (Tachkent, juin 1996). Les plans prévoient en outre des activités de suivi et la poursuite des missions de conseil, en particulier celles qui intéressent la République de Moldova et l'Ukraine (précédemment annulées en raison du gel des dépenses imposé à l'ONU), le Tadjikistan, le Turkménistan, ainsi qu'une visite de suivi en Géorgie concernant la restructuration du secteur ferroviaire (invitations en suspens).

iii) Environnement

42. Travail accompli dans les pays : les services consultatifs ont été axés sur l'information relative aux récentes conventions transfrontières sur l'environnement de la CEE (eau, accidents industriels, évaluation de l'impact sur l'environnement) qui représentent une base importante de la coopération régionale. Ont participé aux consultations les décideurs, les experts et les responsables de l'application des textes de loi appartenant non seulement au secteur de l'environnement proprement dit, y compris la gestion de l'eau et des ressources naturelles, mais aussi à des secteurs connexes (santé, agriculture et foresterie, industrie, tourisme). On a défini les problèmes écologiques et problèmes connexes que la CEE peut contribuer à résoudre, en procurant l'assistance nécessaire à cette fin, en particulier dans un contexte transfrontière.

43. Demandes reçues : environ 150 demandes d'assistance, ou idées de projets ont été reçues : les aspects couverts vont de la nécessité de nouer des contacts avec certaines institutions, aux demandes de documents, de livres et de logiciels, de matériel informatique ou autre, de cours de formation ou de services d'experts en droit, en passant par la recherche de fonds pour le financement de mesures palliatives ou d'investissements susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Près de 20 % de toutes les demandes se rapportaient à des conventions.

44. Réponses aux demandes : une assistance a été fournie pour la formulation de propositions sur la manière de résoudre les problèmes ayant trait à l'environnement et également en vue d'identifier et de recueillir les ressources en espèces et en nature nécessaires. A cette fin, des visites ont été organisées dans cinq pays d'Europe occidentale et auprès de plusieurs organismes donateurs et de financement. Le conseiller régional a aidé à l'élaboration de fiches de projets régionaux sur les thèmes suivants : gestion et protection des eaux transfrontières (projet soumis à PHARE/TACIS par la Lituanie); programme régional de sécurité industrielle (fiche de projet soumise à PHARE par la Pologne); réseau et cadre régionaux de l'infrastructure du marché de l'information - appui à la prise de décisions concernant des investissements durables dans le domaine de la gestion de l'eau (avec le CCI, Slovaquie); atténuation des effets sur l'environnement de l'industrie militaire et sa reconversion à des fins pacifiques (commanditaire potentiel du projet : Hongrie). Par son rôle d'intermédiaire, le conseiller régional a également contribué à la mise en route de plusieurs projets bilatéraux.

45. Le conseiller régional a, par ailleurs, assuré une fonction de coordination et/ou apporté son concours dans le contexte des conférences internationales sur la coopération entre les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et du Sud-Est de l'Europe dans le domaine de la protection contre les catastrophes naturelles et autres; de l'atelier de formation concernant l'évaluation de l'impact sur l'état de l'environnement; de la réunion d'experts sur la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée et l'Adriatique; de la réunion préparatoire d'experts sur un programme régional de coopération pour la protection et la gestion des eaux transfrontières entre le Bélarus, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Lettonie et la Lituanie; et des conférences sur les plans d'action nationale en faveur de l'environnement au Kazakstan et en République de Moldova. Un cours de formation sur

l'application des conventions relatives à l'environnement de la CEE dans le secteur industriel des pays en transition n'a pas pu avoir lieu à cause du gel budgétaire.

46. Travaux futurs : en 1996-1997, l'accent sera placé sur : les activités multinationales; la mise en oeuvre des principes directeurs, normes et conventions établies au sein de la CEE; le renforcement des capacités; la préparation de l'élaboration des projets; la coopération avec les organismes sous-régionaux et les programmes bilatéraux. Le premier rang de priorité sera accordé à la gestion et la protection des ressources en eau, y compris les préoccupations écologiques connexes concernant les établissements humains et la santé publique. La réduction de la pollution atmosphérique occasionnée par la production d'énergie, l'activité industrielle et les transports constituera un autre domaine d'action prioritaire. Les sous-régions géographiques prioritaires seront : les bassins hydrographiques transfrontières des Etats Baltes, du Bélarus et de la Fédération de Russie; l'Adriatique (y compris le développement écologiquement viable des Etats riverains et adjacents); et les bassins hydrographiques transfrontières de la sous-région de Transcaucasie ou d'une autre sous-région bordant la mer Noire ou la mer Caspienne. Une importance particulière sera attribuée à la mise au point d'une stratégie politique et d'un programme d'action nationaux pour la protection de l'environnement dans la cadre d'un programme cohérent d'assistance consultative de la CEE à l'Ukraine.

iv) Statistiques

47. Travail accompli dans les pays : le conseiller régional, sur l'invitation des services centraux nationaux de statistique, s'est rendu dans 13 pays en transition pour les aider à appliquer correctement le nouveau Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN de 1995) et à améliorer la couverture et la qualité des données de base utilisées par ces services pour l'estimation des principaux agrégats macroéconomiques. Des petites équipes spécialisées de statisticiens ont été constituées dans les pays visités pour étudier les problèmes que pose le passage de l'ancien système de comptabilité (CPM) aux normes internationales utilisées dans les pays à économie de marché.

48. Le conseiller régional a assisté aux réunions de plusieurs comités directeurs internationaux responsables de l'harmonisation de l'assistance technique fournie aux pays en transition, dans le domaine de la statistique, par les différentes organisations et divers pays donateurs. Il a également prêté son concours à un certain nombre de réunions de groupes d'experts organisées à l'intention des statisticiens des pays en transition (Fédération de Russie, Pologne, Hongrie, OCDE).

49. Demands reçues : les demandes d'assistance concernaient la prise en compte dans les statistiques de l'"économie souterraine", puisque sans cela les estimations officielles ne reflètent pas exactement l'état, la structure et la croissance de l'économie dans son ensemble durant la période de transition. Le conseiller régional s'est concentré sur l'organisation de projets au titre desquels les meilleures capacités de recherche disponibles dans les pays considérés pourraient être mobilisées au sein d'une équipe ayant pour mandat d'estimer la taille et la composition de l'économie souterraine et d'intégrer ces estimations dans les chiffres officiels du PIB. Une assistance

consultative a également été fournie dans des domaines étroitement liés à la comptabilité nationale, comme les statistiques des prix, la comparaison internationale des niveaux du PIB, les enquêtes sur le budget des ménages, les enquêtes sur la population active.

50. Réponses aux demandes : dans la plupart des pays, les questions soulevées ont été traitées dans le cadre de consultations avec les autorités nationales et instituts de recherche intéressés. Le conseiller régional a présenté les données d'expérience réunies au niveau international dans les pays en transition, s'agissant des estimations relatives à l'économie souterraine, du passage au SCN, etc. Il a aidé à constituer une équipe de recherche formée d'experts provenant de différentes institutions (services statistiques, douanes, finances publiques, sécurité sociale) pour chercher à résoudre leurs problèmes respectifs au niveau national et tracer l'ébauche d'un projet de recherche qui pourrait être entrepris, à titre expérimental, dans le pays considéré. Il a fourni des documents et des directives méthodologiques pour de petits projets de recherche, a maintenu des contacts réguliers avec l'équipe de recherche et a participé à l'évaluation et l'exploitation des résultats.

51. Dans les trois Etats Baltes, des projets nationaux harmonisés sont menés simultanément mais en suivant des orientations et des approches différentes. A l'issue de la première phase, les données d'expérience seront échangées et mises à profit pour étendre la portée des recherches dans les deux autres pays au cours de la phase suivante. Des projets analogues sont actuellement à l'étude dans quelques autres pays (c'est la préparation du projet intéressant l'Ukraine qui est la plus avancée).

52. Travaux futurs : un suivi des activités consultatives en cours sur le passage de la CPM au SCN sera assuré; et des projets analogues portant sur les statistiques de l'"économie souterraine" devraient être entrepris, en particulier dans les Etats nouvellement indépendants où l'ampleur de ce secteur serait plus importante que dans les pays d'Europe centrale et orientale. L'expérience acquise durant les deux dernières années dans de nombreux pays montre que l'estimation des données relatives à l'économie souterraine est devenue partie intégrante des statistiques officielles et on a obtenu bon nombre de résultats positifs prouvant qu'il est possible de résoudre ce problème dans un proche avenir.

v) Promotion du commerce et des investissements

53. Travail accompli dans les pays : le rôle principal du programme régional de services consultatifs dans ce domaine a consisté à poser un diagnostic. Le conseiller régional s'est rendu en Bulgarie, au Kazakhstan, en République de Moldova et en Fédération de Russie pour y évaluer la situation actuelle, définir les problèmes ou goulets d'étranglement spécifiques et se familiariser avec le cadre institutionnel et commercial de ces pays et d'autres pays en transition.

54. Demandes reçues : bon nombre de demandes avaient pour objet l'obtention d'une aide pour l'évaluation juridique du projet de législation portant sur le régime national à appliquer aux investissements étrangers directs et en ce qui concerne la participation à la coopération commerciale internationale. Les aspects régionaux de la coopération économique internationale figuraient également en bonne place parmi les demandes d'assistance particulières.

55. Réponses aux demandes : deux ateliers de la CEE s'adressant aux pays nouvellement indépendants et portant sur la promotion de l'expansion du commerce des pays en transition en tant que facteur important de leur intégration dans l'économie européenne et mondiale (Genève, mars 1995), et sur les moyens de drainer les investissements vers les grands projets d'infrastructure dans les pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI (Genève, novembre 1995) seront suivis d'activités complémentaires sur les mêmes thèmes en 1996. Le conseiller régional a préparé des manuels à l'intention des pays en transition sur les conditions juridiques, institutionnelles et financières à remplir pour passer à l'économie de marché et drainer des investissements étrangers directs.

56. Travaux futurs : le Programme régional de services consultatifs continuera d'aider les pays en transition à adapter les fondements juridiques de leur coopération et leur commerce internationaux aux normes admises à l'échelon international.

57. Un projet sur la promotion des investissements étrangers directs en République de Moldova devrait s'achever durant l'été 1996. Les résultats de ce projet, assurant la présélection aussi bien des projets de coopération que des investisseurs potentiellement intéressés, seront exploités dans d'autres pays en transition.

58. Si le programme d'assistance consultative au Tadjikistan pour 1996 est approuvé, le conseiller régional préparera des suggestions portant sur une stratégie nationale visant à drainer les investissements étrangers directs et à rationaliser les relations économiques extérieures de ce pays.

59. Les travaux se poursuivront en vue de mobiliser des investissements internationaux pour le financement de grands projets d'infrastructure dans les pays en transition et de fournir l'ingénierie financière nécessaire. Un suivi des projets de coopération interrégionaux sera entrepris (en rapport avec la conférence internationale d'Omsk sur le développement régional, si une assistance est officiellement sollicitée à cet effet).

vi) Facilitation du commerce

60. Travail accompli dans les pays : le Programme régional de services consultatifs a aidé les pays en transition à définir des stratégies et des plans d'action en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises privées et l'efficacité des administrations publiques en mettant en application les recommandations de la CEE élaborées par le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international. Etant donné que la pierre angulaire des efforts de facilitation du commerce qui ont été couronnés de succès est, dans de nombreux Etats membres de la CEE, l'établissement d'organismes nationaux de facilitation du commerce (Recommandation No 4), le conseiller régional s'est attaché à aider les organismes existants à faire face aux demandes nouvelles engendrées par la croissance énorme du nombre de petites et moyennes entreprises cherchant à se lancer dans des opérations internationales, tout en encourageant l'établissement d'organismes de cette nature dans les Etats nouvellement indépendants de la région de la CEE.

61. Le conseiller régional a contribué aux efforts réalisés pour associer étroitement les moyens modernes de facilitation du commerce et de communication électronique des données, ce qui a permis d'améliorer l'échange d'informations entre la CEE et les pays en transition, grâce à des systèmes informatisés de téléconférence et de transfert électronique de fichiers. Ainsi, les experts de ces pays peuvent participer aux discussions sur la facilitation du commerce parrainées par la CEE par le truchement des systèmes de communication électroniques.

62. Demandes reçues : en 1995, les demandes d'assistance reçues concernaient la contribution de la facilitation du commerce à la promotion des échanges intra-CEI et avec les Etats baltes (République de Moldova), une aide pour l'organisation de la première Conférence sur l'EDI et l'EDIFACT/ONU convoquée en Europe orientale (Fédération de Russie), l'examen de la structure et des activités de HUNPRO, l'organisme national hongrois de facilitation du commerce (Hongrie), une assistance pour la mise en place de SLOVAKPRO, un nouvel organisme de facilitation du commerce en Slovaquie. La Slovénie a demandé qu'une présentation des activités de facilitation du commerce de la CEE soit effectuée lors de la huitième Conférence internationale sur l'EDI et les systèmes interorganisations. La République tchèque a sollicité un avis consultatif sur l'état actuel de FITPRO, l'organisme tchèque de facilitation du commerce. La Géorgie a demandé qu'il soit procédé à une évaluation initiale de ses besoins actuels en matière de facilitation du commerce. La Roumanie a demandé une assistance pour l'établissement d'un cadre permettant de relier les activités traditionnelles de facilitation du commerce fondées sur l'utilisation d'un support papier à un système moderne d'échange de données informatisé, en faisant appel à la modélisation des transactions commerciales internationales.

63. En plus des demandes qui lui ont été adressées par les pays, le conseiller régional a également été appelé à contribuer au programme multinational de développement du commerce PHARE de l'Union européenne, et a conseillé les bureaux PHARE et TACIS de l'Union européenne à propos de projets se rapportant à la facilitation du commerce.

64. Réponses aux demandes : outre qu'il s'est occupé de répondre aux demandes susmentionnées, le conseiller régional a été amené pour satisfaire les besoins d'informations concernant les techniques, les normes et les codes de facilitation du commerce à lancer le projet TraFIX consistant à mettre au point un "manuel électronique" sur la facilitation du commerce auquel on peut accéder soit via le réseau mondial Internet, soit au moyen d'un ordinateur personnel individuel. TraFIX a bénéficié de l'appui du WP.4 et offre une base concrète pour une future coopération dans le domaine de la facilitation du commerce avec d'autres organisations, notamment la Commission européenne, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes. Bien que TraFIX en soit encore au stade de la mise au point, le Programme spécial pour l'efficacité commerciale de la CNUCED l'a utilisé en tant qu'instrument de la formation se rapportant à son système douanier automatisé ASYCUDA et il est envisagé de l'intégrer aux supports d'information offerts par le biais du réseau mondial de pôles commerciaux. La CESAP s'est associée à la mise au point de TraFIX et soutient sa diffusion dans la région de l'Asie et du Pacifique.

65. Travaux futurs : en 1996-1997, le conseiller régional continuera de se concentrer sur l'octroi aux pays en transition d'une aide s'articulant autour du mécanisme recommandé, à savoir le développement d'organismes nationaux de facilitation du commerce. On est en train d'étendre la portée du projet TraFIX à certains pays d'Europe centrale et orientale, ce qui doit leur permettre d'obtenir l'appui d'organisations donatrices aux fins de l'adaptation des normes et recommandations internationales aux besoins locaux des entités des secteurs tant public que privé participant aux échanges commerciaux internationaux.

66. Des supports de formation seront élaborés au sujet de la mise en pratique des recommandations de la CEE et on recherchera les moyens de faire en sorte que la documentation existante soit disponible dans une plus large gamme de langues locales. La collaboration avec les institutions spécialisées, comme le Centre du commerce international et l'Institut commun de Vienne, sera poursuivie.

vii) Energie

67. Travail accompli dans les pays : le Programme régional de services consultatifs a donné des conseils directs en ce qui concerne l'analyse économique et technique de la situation énergétique des pays en transition, l'élaboration de la politique de l'énergie de ces pays et les conditions techniques, institutionnelles et économiques préalables du développement du secteur énergétique. Il a participé aux réunions intergouvernementales s'inscrivant dans le cadre de la Charte européenne de l'énergie et du CEMN. Une assistance a été fournie pour définir les besoins, soutenir les experts nationaux dans l'établissement des plans et des projets visant à faciliter la mise en oeuvre de leurs stratégies dans le domaine de l'énergie, favoriser le renforcement des capacités et des institutions et assurer la formation. En 1995, les travaux ont été axés sur les politiques de l'énergie, sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, ainsi que sur les sources d'énergie renouvelables. En outre, trois projets internationaux ont été mis en train au cours de cette période (voir le document E/ECE/1339).

68. Demands reçues : les demandes reçues sollicitaient principalement l'assistance du Programme régional de services consultatifs pour l'élaboration de programmes et de politiques dans le domaine de l'énergie, l'évaluation de la situation dans différentes branches du secteur énergétique (charbon, gaz, électricité), la préparation de lois et de programmes relatifs aux économies d'énergie ou la mise au point de projets de démonstration de l'efficacité énergétique, ou faisaient appel à son intervention pour faciliter l'instauration de contacts avec des partenaires étrangers. Faute de temps et de ressources, il n'a pas été possible de fournir une réponse appropriée à toutes ces demandes.

69. Réponses aux demandes : des conseils ont été donnés en ce qui concerne l'amélioration des aspects de la production, la transmission et l'utilisation de l'énergie qui touchent la fiabilité, l'efficacité et la protection de l'environnement (Fédération de Russie, Géorgie et Tadjikistan). Des organismes gouvernementaux ont reçu une assistance pour l'élaboration de politiques en matière d'économies d'énergie (Biélarus), pour le choix des sites d'implantation de zones de démonstration de l'efficacité énergétique (Biélarus

et Ukraine) et pour la promotion de leurs activités de commercialisation (Biélarus). Des avis ont également été donnés au sujet de l'état d'avancement des aspects législatifs, organisationnels, financiers et techniques des politiques en matière d'économies d'énergie (Biélarus, Fédération de Russie, Géorgie) et de l'adoption de services d'efficacité énergétique à l'intérieur des Zones (Biélarus).

70. Travaux futurs : en plus des trois projets internationaux susmentionnés, les travaux suivants seront entrepris : octroi aux autorités de la ville de Vladimir d'une assistance pour l'exécution d'un certain nombre de projets relatifs à l'énergie entrepris dans la zone de démonstration de l'efficacité énergétique et financés par US AID et par un prêt de la Banque mondiale; octroi aux autorités géorgiennes d'une assistance pour la convocation de la Conférence sur la stratégie énergétique en République de Géorgie, organisée conjointement par la Banque mondiale, l'Union européenne, le Gouvernement des Etats-Unis et la CEE.

viii) Industrie et technologie

71. Travail accompli dans les pays : le Programme régional de services consultatifs a étudié et évalué les besoins urgents des pays en transition dans ce domaine et les a aidés à mettre au point des politiques industrielles et à formuler des politiques de développement des petites et moyennes entreprises (PME). Les autorités des pays bénéficiaires ont été conseillées en ce qui concerne l'élaboration des projets industriels, la formation en matière de gestion s'adressant aux entreprises publiques et privatisées ainsi que la normalisation, la métrologie et le contrôle de la qualité.

72. Demandes reçues : les demandes reçues concernaient une assistance pour l'évaluation des politiques industrielles nationales et la formulation de politiques nationales intéressant les PME ainsi que d'une politique de restructuration de l'industrie en général et de secteurs industriels particuliers, l'élaboration de projets d'assistance technique précis, l'organisation de programmes de formation pour les gestionnaires et les directeurs des entreprises privatisées et la diffusion de données professionnelles sur les systèmes de garantie de la qualité et les systèmes de certification par des tiers.

73. Réponses aux demandes : un atelier de consultation sur la restructuration industrielle, axé sur la planification stratégique de la restructuration de l'industrie a été organisé à Genève, en juin 1995, avec le soutien de l'Union européenne, de l'OCDE et de la BERD. Une étude globale de la restructuration industrielle dans certains pays en transition a été préparée : elle contient un état de la situation dans ce domaine des 16 pays participants.

74. Le conseiller régional a contribué à la préparation de la Table ronde sur la politique industrielle de la Hongrie (Budapest).

75. Il a également amorcé un programme global de développement des PME dans les pays en transition, dont l'objectif consiste à faciliter le processus d'ajustement dans les pays en transition en fournissant des apports analytiques en vue de la formulation de politiques nationales relatives aux PME, et notamment pour la mise en place d'un réseau national de services

d'infrastructure et d'appui. Un questionnaire sur les PME a été préparé et une banque de données a été mise sur pied. Le premier document de la série sur les PME des pays en transition (IND/AC.3/1), qui contient des informations sur la politique des pouvoirs publics, la législation, les statistiques nationales et les organismes d'appui, a été élaboré.

76. Une assistance a également été fournie en vue de la mise en place des capacités institutionnelles nécessaires pour la promotion des PME, qui sera financée par PHARE, TACIS, KHF (Royaume-Uni) et d'autres sources. Des missions de collecte de fonds ont été entreprises auprès de la Commission européenne et en Autriche.

77. Travaux futurs : en 1996-1997, une assistance sera fournie pour l'élaboration et l'exécution de programmes et projets spécifiques de reconversion des entreprises du secteur militaire. Un deuxième atelier sur la restructuration industrielle sera organisé en juin 1996. Les travaux préparatoires pour le bilan de la restructuration industrielle dans les pays en transition vont débiter. Une aide sera accordée aux fins de la formulation de projets d'assistance à des industries particulières.

78. Les travaux consacrés au programme global de développement des PME dans les pays en transition devraient se poursuivre et être concentrés sur l'élaboration des politiques nationales relatives aux PME et sur l'appui direct à des projets précis intéressant les PME. En 1996, une assistance consultative particulière dans ce domaine pourrait être fournie en réponse aux demandes présentées par la Croatie, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ukraine. Une assistance pourrait également être accordée aux fins de la création, conjointement avec la Commission européenne, d'un système de garantie des crédits et, si les ressources disponibles le permettent, de la mise sur pied d'un projet de développement d'entreprises gérées par des femmes (Fédération de Russie).

ix) Foresterie et produits forestiers

79. Travail accompli dans les pays : des missions consultatives effectuées en Arménie, en Géorgie, en Hongrie, en République de Moldova, en République tchèque et en Slovaquie ont permis de déterminer les thèmes d'une coopération internationale éventuelle avec ces pays, en l'occurrence : l'élaboration de politiques et stratégies pour le secteur des forêts et de l'industrie forestière; la protection des ressources forestières, notamment de la diversité biologique; le renforcement des moyens statistiques; la protection de l'environnement, y compris la lutte contre l'abattage illégal d'arbres pour le chauffage et la lutte contre l'érosion des sols; la modernisation des industries forestières; l'éducation, la formation et la recherche; la production et la commercialisation de produits non ligneux et de services ne se rapportant pas au bois, y compris le tourisme; le commerce international de produits forestiers; et les relations publiques dans le domaine de la foresterie.

80. Demandes reçues : les demandes nationales d'assistance avaient trait à la mise en oeuvre des recommandations internationales relatives aux questions forestières et aux possibilités de coopération internationale avec l'assistance financière de sources internationales de financement.

81. Réponses aux demandes : pour faciliter la mise en oeuvre de la résolution No 3 de la deuxième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, dont la CEE assure la coordination au niveau international, un questionnaire d'enquête a été mis au point et distribué à 52 pays et organismes internationaux de financement. Les réponses des pays seront utilisées pour élaborer une stratégie générale d'assistance au secteur des forêts et des produits forestiers.

82. Le conseiller régional a commencé à étudier les possibilités d'entreprendre des projets régionaux, qui seraient financés par PHARE et dont le but serait d'assurer le développement écologiquement viable des ressources forestières. Deux ébauches de projets ont été élaborées sur la surveillance des écosystèmes forestiers et sur la mise en place de services de vulgarisation pour les petites entreprises forestières privées. Elles ont été présentées aux pays intéressés afin qu'ils les examinent et fassent des commentaires à ce sujet. Le résumé du projet sur la surveillance des écosystèmes forestiers a été soumis à l'Union européenne dans le cadre de la proposition de la CEE portant sur une coopération Union européenne-CEE.

83. Un projet d'atelier sur des stratégies rationnelles d'aménagement du territoire a été élaboré et porté à l'attention du Gouvernement israélien. Le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont été désignés comme bénéficiaires potentiels de cet atelier.

84. Travaux futurs : le suivi donné aux missions pourrait comprendre l'exercice d'un rôle d'intermédiation entre pays bénéficiaires et sources de financement, l'octroi d'une assistance pour l'élaboration de propositions de projets et l'organisation d'ateliers sur des sujets déterminés. La Slovaquie pourrait continuer à bénéficier d'une assistance pour la préparation d'un atelier sur le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la foresterie, qui se tiendrait à Banska Stiavnica en 1996.

x) Population

85. Travail accompli dans les pays : des services consultatifs régionaux sur la population et le développement ont été mis en place en février 1995 comme suite au programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Des services connexes sont axés sur la définition des priorités et l'évaluation des besoins.

86. Demandes reçues : les demandes d'assistance font ressortir la nécessité d'aider les Etats membres dont les économies sont en transition à mettre en place un mécanisme concret, par exemple un comité national de suivi qui veillerait à la continuité de l'action entreprise et constituerait un cadre d'interaction entre les divers acteurs du secteur gouvernemental et du secteur non gouvernemental. Le développement des capacités nationales de formulation, de gestion et d'évaluation des politiques et programmes démographiques a été considéré comme une priorité.

87. Réponse aux demandes : le Conseiller régional a élaboré des propositions et recherché le financement nécessaire pour des activités régionales et sous-régionales de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région de la CEE en consultation avec le Fonds des Nations Unies pour la population.

88. Travaux futurs : des services consultatifs seront fournis en fonction des besoins, si les ressources extrabudgétaires disponibles le permettent.

IV. SUGGESTIONS TENDANT A AMELIORER ENCORE DAVANTAGE L'ACTION DU PROGRAMME REGIONAL DE SERVICES CONSULTATIFS EN 1996-1997

89. Les propositions précises concernant les travaux futurs à entreprendre dans les domaines de compétence du Programme régional de services consultatifs ont été exposées ci-dessus sous les différentes rubriques. En premier lieu, les activités programmées mais interrompues doivent être menées à bien. Il faut rassurer les contacts professionnels nationaux et internationaux du programme régional quant au fait que les conseillers régionaux de la CEE sont des partenaires fiables.

90. Lorsque la phase d'établissement sera terminée, les activités futures devraient se concentrer sur la satisfaction des demandes dans les domaines où le Programme régional dispose d'un avantage comparatif en ce sens qu'il peut obtenir l'appui fonctionnel des divisions de la CEE. Trois séries d'activités sont conformes à ce critère : la fourniture de conseils sur la base des débats d'orientation qui ont eu lieu à la CEE; l'octroi d'une assistance pour assurer l'application des principes directeurs, politiques, conventions, normes et règles élaborés au sein de la CEE grâce à la mise en place d'institutions, à une formation et à un suivi; et l'octroi d'une assistance pour l'organisation d'ateliers et séminaires résultant de décisions prises par les organes subsidiaires. En outre, pour répondre à de nombreuses demandes qui leur sont adressées, les conseillers régionaux peuvent aider à la formulation de projets à soumettre à des organismes de financement ou à des institutions donatrices. Cependant, l'expérience montre que ces projets ne seront acceptés que s'ils concernent des domaines dans lesquels la CEE possède un savoir-faire reconnu; ils devraient donc se rapporter à l'une des trois séries d'activités mentionnées ci-dessus.

91. Les gouvernements pourraient confirmer l'orientation initialement adoptée qui consiste à fournir une aide principalement aux Etats nouvellement indépendants de la région en mettant particulièrement l'accent sur les pays dévastés par la guerre. Les gouvernements souhaiteront peut-être également indiquer quels sont les secteurs où les services consultatifs régionaux devraient être maintenus étant donné que le montant des ressources disponibles a été réduit par l'Assemblée générale lors de l'adoption du budget pour l'exercice biennal 1996-1997.

92. Pour atténuer l'impact des restrictions budgétaires, la CEE devrait multiplier les contacts noués avec les donateurs en vue du financement des programmes/projets. Un plan de collecte de fonds qui reflète les priorités correspondant aux demandes formulées par les pays membres pourrait être mis au point. En outre, les conseillers régionaux pourraient s'efforcer activement d'instaurer une coopération avec les entités du secteur non gouvernemental et les entreprises du secteur privé, en contribuant à leur développement et en les associant au soutien financier des projets.

93. Il faudrait maintenir la coordination des activités de nature consultative établie avec le système des Nations Unies et avec d'autres sources d'assistance technique aux pays en transition de la région de la CEE. La coordination des activités avec la CESAP, en particulier pour ce qui concerne les pays qui sont à la fois membres de la CEE et de la CESAP, sera renforcée, en particulier grâce à la conception et l'exécution communes de projets dont ces pays sont les bénéficiaires.
